

Bilan d'étape de la réforme des rythmes éducatifs

Par les représentants des parents d'élèves FCPE

Maternelle et Primaire LUNEL

A défaut de travailler globalement sur la réforme des rythmes éducatifs, la commune de Lunel a mis en place les nouveaux rythmes scolaires depuis la mi-septembre 2014, ce qui peut être considéré comme un premier mouvement vers une harmonisation des différents temps de nos enfants.

L'heure d'un bilan d'étape est arrivée et les réajustements doivent dès à présent être envisagés afin d'améliorer certes l'organisation mais aussi et surtout de réinterroger le projet politique de nos élus dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

La « concertation » autour du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

La démarche participative autour de l'élaboration du Projet Educatif De Territoire proposée par l'Etat n'a pas été réellement mise en œuvre sur la commune. Certes le temps était compté (ce n'est pas faute d'avoir rappelé régulièrement en conseil d'école que les échéances approchaient et que la loi avait été votée mais nos élus ont cru jusqu'au bout que le lobbying des Maires de France allaient faire sauter cette réforme...après les élections municipales) et pour tout espace de « discussion » nous avons eu les conseils d'école du mois de juin 2014 (animés par les directeurs d'école) au cours desquels la municipalité est arrivée avec deux propositions de découpage des différents temps. Pas d'objectif éducatif global de la part de nos élus, pas de déclinaison de ces objectifs en cohérence avec les divers projets d'établissements. Au-delà de l'intention, aucun élément non plus concernant les contenus et l'encadrement ne nous a été donné. La mairie n'a pas souhaité nous dire si les temps d'activités périscolaires (TAP- appelé « Club » à Lunel)) seraient encadrés par des agents municipaux ou s'ils souhaitaient ouvrir un marché public pour ce temps spécifique. Hors nous savions « en of f » que c'était Odel (qui a déjà obtenu le marché sur les centres de loisirs de Lunel) qui prendrait en charge ces temps là ... Ce n'est donc que sur l'organisation temporelle de la journée que les parents ont du voter. Plusieurs représentants de **parents ont préféré s'abstenir.**

La communication aux équipes enseignantes et aux familles

Dès la rentrée scolaire, les TAP n'ayant pas démarré les parents ont eu des informations contradictoires concernant la gratuité (ou pas) du service de garderie. La municipalité a clairement énoncé son souhait de ne pas rendre publique l'information de gratuité par peur de voir des parents « profiteurs » qui laisseraient par opportunité financière leurs enfants à l'école après le temps scolaire.

Les parents ont été destinataires via les carnets de liaison de leurs enfants de fiches d'inscription aux TAP. Le choix des enfants et des parents devaient porter sur les jours de présence aux TAP lundi et jeudi ou mardi et vendredi. Le regroupement des inscriptions sur

deux jours imposés nous est apparu comme arbitraire et non explicité. Aucun document de fond n'a accompagné les fiches d'inscriptions :

- pas d'indication sur les objectifs poursuivis par la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme (PEDT),
- pas de définition des objectifs pédagogiques par établissement (et pour cause les Directeurs des TAP nommés par la Mairie comme référent par établissement n'ont pas conduit de travail de réflexion et d'harmonisation avec les équipes enseignantes),
- pas d'indication sur les supports d'activité ce qui a rendu impossible de le choix de nos enfants de s'inscrire dans une activité de type sportif, culturel, artistique ...
- pas d'information concernant le responsable garant de la sécurité de nos enfants et du projet pédagogique.

Les enseignants, premiers interlocuteurs des parents à l'école ont été fortement sollicités pour répondre aux nombreuses questions de parents sans n'avoir aucune connaissance du contenu des APC choisi par la mairie avec le prestataire de service Odel.

Encore à ce jour, aucune information concernant le PEDT, les contenus des TAP et les personnes responsables n'est mentionné sur le site de la ville.

Comment ça marche ?

Depuis le 22 septembre, les APC sont mises en œuvre par des équipes d'encadrement d'Odel pour les primaires et par du personnel municipal pour les maternelles. Après avoir vécu quelques conseils d'école et recueilli des avis des parents des différentes écoles de Lunel nous pouvons mettre en évidence plusieurs problématiques :

la sécurité des enfants : l'organisateur des TAP n'a pas recueilli l'ensemble des documents administratifs obligatoires dans le cadre d'une déclaration à la DDSC concernant les enfants participants aux TAP, ce qui pose un problème de sécurité des publics mineurs accueillis (renseignements sur les responsables légaux, état de santé des enfants...)

la place des parents : les parents n'ont toujours pas d'information sur les activités proposées à leurs enfants, les seuls retours sont ceux des enfants ; difficulté de communication parents/référents TAP disparités de choix pédagogiques et administratifs non expliqués : prise du goûter avant les TAP, retours sur la journée de l'enfant, demandes de pièces administratives...

la place des enfants : contrairement aux annonces initiales, lors du premier comité de pilotage du PEDT, les enfants n'ont jamais été associé à l'élaboration du contenu des activités proposées.

la coordination pédagogique : absence de coordination entre les équipes enseignantes et les référents TAP : activités récurrentes, voir quasi identiques à ce qui se fait avec les enseignants, pas d'espace de dialogue et d'échange formalisé (pas de rencontre programmée), questions organisationnelles parfois difficiles à traiter, pas d'accord préalable

sur des règles de vie communes à l'établissement quelque soit le type de temps vécu par les enfants

la formation et la qualification des encadrants : postures non professionnelles de certains référents et animateurs des TAP (modalités de communication avec les enfants), « punitions » ou sanctions dénotant d'une méconnaissance du public et du caractère éducatif des TAP

la particularité des TAP en maternelle : les ATSEM qui assurent les TAP pour les maternelles ont besoin de temps de préparation pour leurs activités (elles font de très longues journées en face à face avec les enfants : garderie et cantine pour certaines) – les propositions d'activités d'abord orientés vers le « faire » pour un rendu aux parents (objet) doivent continuer à être réajustées en fonction des besoins des enfants sur ce temps là : repos, lecture offerte, petits jeux, cabanes en cartons...

La participation et le financement

Club Maternelle et Primaire		Premier trimestre	% Total effectif
Nombre d'inscrits	Maternelle	708	71,52%
	Primaire	876	55,62%
Nombre moyen de participants	Maternelle	571	57,68%
	Primaire	598	37,97%

Source Mairie de Lunel - Copilotage PEDT du 23/02/2015

L'Etat et la CAF cofinancent en 2014/2015 cette réforme et l'enveloppe sera reconduite pour l'année scolaire suivante. A titre indicatif **les municipalités sont financées forfaitairement d'après les effectifs inscrits dans les établissements scolaires** (plus de 2500 élèves scolarisés à Lunel comme il est annoncé fièrement sur le site de la ville).

Coût global estimé par la municipalité	378 000€	Le détail du coût estimé n'a pas été donné par la Mairie
CAF	59 000€	Montant prévisionnel d'après le taux de participation aux TAP
Fonds de soutien ETAT	224 820€	90€ X 2498 élèves scolarisés
Commune	94180€	Reste à charge de la commune

Source Mairie de Lunel - Copilotage PEDT du 23/02/2015

Lunel bénéficie d'une majoration forfaitaire liée à la dotation urbaine de cohésion sociale de 90 euros par enfant scolarisé en maternelle ou primaire. A ce jour, la mairie a annoncé lors du Comité de pilotage du PEDT du 23 février 2015 que **seul 37,97% de l'effectif total en élémentaires participait aux TAP**. Ce taux de participation est expliqué en partie par l'accompagnement éducatif, dispositif proposé sur le même temps que les TAP et financé par l'éducation nationale. Ce n'est donc pas un problème d'argent ... pourtant nous avons le sentiment que les moyens n'y sont pas en terme de qualité d'encadrement notamment pour

les TAP primaires. Nous sommes très dubitatifs sur la pertinence de l'action conduite par le prestataire ODEL qui malgré les nombreuses sollicitations des parents n'apporte aucune réponse.

Une évaluation partagée ?

Le comité de pilotage du 23 février 2015 a certes permis de procéder à une évaluation quantitative, et d'évoquer des questions d'organisation mais nous n'avons pas eu d'information sur les objectifs -atteints ou pas- du PEDT. Quelques pistes ont toutefois été données par les directeurs des TAP maternelle concernant le rôle et la compréhension d'un projet pédagogique.

Le bilan d'étape doit être fait avec l'ensemble de la communauté éducative impliquée dans cette réforme : enseignants, parents, référents TAP, animateurs, intervenants associatifs, CAF, DDCS, IEN Et au-delà des constats liés au fonctionnement il faut, pour faire une évaluation pertinente, prendre connaissance et réinterroger les objectifs fixés par le PEDT. Nous demandons que le PEDT, texte de référence qui fixe les **objectifs éducatifs**, soit porté à la connaissance du plus grand nombre et que des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** soient définis afin d'évaluer la démarche et l'action. Ce n'est qu'à ce moment là que nous pourrons réajuster les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et **donner du sens à l'action éducative partagée.**

Vers une harmonisation des temps éducatifs pour tous nos enfants !

Depuis déjà quelques années, notamment sous la présidence de Mr Berna, la Communauté des Communes du Pays de Lunel s'est donnée les moyens de se doter d'un service enfance jeunesse qui comprend l'ensemble des accueils de loisirs présents sur les communes de la communauté SAUF LUNEL qui a refusé de partager sa compétence (et ses fonds) en matière d'accueils de loisirs extrascolaires (vacance scolaires) et reste en Délégation de Service Public avec Odel.

Dans le même temps toutes les communes de la communauté ont mis en place des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole déclarés auprès des services de jeunesse et sports (ALAE-concerne l'accueil du matin, le midi et l'accueil du soir) avec des équipes de permanents alors que Lunel reste sur un mode de garderie non déclarée en Accueil Collectif de Mineurs.

Au regard de l'organisation sur la journée choisie par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, on peut constater que les enfants ont deux cadres de références : un relatif aux temps d'enseignement et un relatif aux temps périscolaires avec une continuité éducative assurée par une même équipe d'animation présente sur les temps de vie quotidienne et qui travaille d'après un projet pédagogique en lien avec le projet de l'établissement scolaire. Toutes ces communes étaient donc mieux préparées à la réforme car elles avaient déjà travaillé à l'élaboration d'un projet éducatif partagé et expérimenté une mise en œuvre.

Modalités d'organisation
Communes de la Communauté de Communes du Pays Lunellois*
sauf LUNEL

Accueil du matin ALP Déclaré JS	Classe	Temps Méridien ALP Déclaré JS	Classe	ALP/TAP Déclaré JS	Accueil du soir ALP Déclaré JS
Equipe animation	Enseignants	Equipe animation	Enseignants	Equipe animation	Equipe animation
Cadre de référence 1	Cadre de référence 2	Cadre de référence 1	Cadre de référence 2	Cadre de référence 1	Cadre de référence 1

ALP : Accueil de loisirs périscolaire **TAP**: Temps d'activités périscolaires

*Exceptée la commune de Marsillargues qui à regroupé les TAP sur une demi-journée mais qui déclare en ALP tous les accueils périscolaires.

La déclaration d'accueil collectif de mineurs auprès de la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDCS) implique règlementairement de la part de l'organisateur :

- **le dépôt d'un projet pédagogique,**
- **le respect d'un taux d'encadrement (nombre d'enfants par animateur),**
- **la qualification du directeur et des animateurs (diplômes dans le secteur de l'animation).**

Dans la configuration choisie par la mairie de Lunel, sur une même journée les enfants scolarisés sur la ville ont 5 cadres de référence avec des encadrants issus de différentes organisations. L'absence de déclaration en ALP ne contraint pas la municipalité au respect du taux d'encadrement ni à l'obligation de qualification des personnes en charges des enfants sur les temps méridiens et de garderie. Il n'existe pas de projet pédagogique proposant une démarche éducative sur ces temps de vie quotidienne (l'accueil, les repas, les transmissions aux parents...), pourtant déterminants dans la réponse aux besoins de l'enfant.

Modalités d'organisation
Commune de LUNEL

Garderie Non déclaré JS	Classe	Temps Méridien Non déclaré JS	Classe	ALP/TAP Déclaré JS	Garderie Non déclaré JS
Personnel municipal	Enseignants	Personnel municipal	Enseignants	Equipe Odel	Personnel municipal
Cadre de référence 1	Cadre de référence 2	Cadre de référence 3	Cadre de référence 2	Cadre de référence 4	Cadre de référence 5

L'harmonisation des fonctionnements des centres de loisirs et de la prise en charge des enfants sur tous les temps périscolaires de l'ENSEMBLE du territoire Lunellois nous semble être aujourd'hui une priorité, cette demande fait partie des préconisations faites lors du PEDT du 23 février 2015 par les partenaires institutionnels et financiers que sont la CAF et la DDCS.

La **qualification et pérennisation des équipes d'animation** représentent un gage de qualité, des **repères structurants pour les enfants et les parents**. Mais c'est aussi un choix politique qui inscrit dans ses priorités la mise en œuvre d'une politique enfance jeunesse cohérente et partagée y compris par les enfants et les jeunes qui en bénéficient.

Nous sommes aujourd'hui en attente d'une réflexion globale à laquelle tous les coéducateurs doivent participer pour **l'élaboration d'un projet éducatif partagé visant l'épanouissement, le vivre ensemble et l'émancipation de nos enfants**.